



Vente de maison divorce et pv de difficulté

Par **caroline**, le **12/03/2009** à **13:44**

Bonjour,rrnrnAlors voila, je suis divorcé de mon mari depuis novembre 2006 et ce à ces torts exclusifs. Nous avons une maison et étions mariés sous le regime de la communauté. rnrnJe vis dans la maison et paie totalement le crédit restant (4 ans).rrnrnMon ex mari souhaite me voir partir de la maison et donc récupérer la part de la maison qui lui est due. rnContrainte et forcée, (si des solutions existent je les veux bien ;-)) je mets la maison en vente sur plusieurs sites internet afin de limiter les frais supplémentaires que m'apporterais une agence immobilière. La maison n'étant toujours pas vendue et afin de prouvé ma bonne foi, je décide malgré tout de faire appel à des agences immobilières afin de m'aider à vendre la maison.rnrnJe signe le mandat de vente et l'agence immo convoque mon ex mari pour le lui faire signé à son tour. mais voila que celui cirefuse de signer!!!! rnet décide de contacter le notaire pour lui faire part d'un desaccord, le notaire décide alors d'etablir un pv de difficulté. rnrnNous avons rendez vous dans une semaine pour la signature de celui ci.rnrnMa question est : dois je absolument signé ce PV de difficulté sachant que mon mari me fait passé pour une personne de mauvaise foi, refusant de quitter la maison et de la vendre. rnrnJe rappelle que je suis la seule à avoir entrepris des demarches pour vendre la maison et que c'est lui qui refuse de la mettre en vente.rnVous allez trouver cela pas croyable mais il le fait seulement pour me nuire (et le dit clairement).rrnrnQuels recours ais-je? je ne veux pas que la maison soit vendu aux encheres car nous serions perdants.rnrnMerci de vos réponses par avance.